



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes

(Résolution 5 du Conseil des Délégués de 2024)

et

Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

(Résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Octobre 2026

FR

CD/26/14
Original : anglais
Pour information

Document établi par
le Comité international de la Croix-Rouge et
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes et

Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

RÉSUMÉ

Le présent rapport combiné rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution intitulée « Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes » ([CD/24/R5](#)), et dresse le bilan final de la mise en œuvre de la résolution intitulée « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité » ([CD/19/R2](#)).

En dépit d'un contexte de plus en plus difficile, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a réalisé d'importants progrès dans la promotion du respect et du soutien de l'action humanitaire fondée sur des principes. Pour ce faire, il a intensifié le dialogue avec les États et les autres parties prenantes, consolidé les cadres juridiques et politiques, amélioré la diffusion et la mise en œuvre des Principes fondamentaux, et renforcé l'intégrité au moyen de mécanismes de prévention, de détection et d'intervention plus efficaces, ainsi que de processus de partage des connaissances et d'échange entre pairs.

Le rapport met également en lumière les défis qui subsistent et les enseignements tirés. Il souligne l'importance de l'engagement constant des dirigeants, de la culture institutionnelle, de l'apprentissage continu et de l'expérience opérationnelle pour mettre en pratique les Principes fondamentaux tout en préservant la confiance des communautés touchées, des autorités et des autres parties prenantes. Il confirme que l'action humanitaire fondée sur des principes et l'intégrité se renforcent mutuellement, et qu'il est essentiel de continuer d'investir collectivement dans ces deux domaines pour préserver la capacité du Mouvement de mener une action humanitaire efficace, sûre, inspirant confiance et fondée sur des principes.

INTRODUCTION

De tout temps, l'action humanitaire a été menée dans un contexte politisé et a été exposée à l'instrumentalisation politique. Aujourd'hui toutefois, le paysage géopolitique met l'action humanitaire fondée sur des principes à rude épreuve. Des phénomènes tels que la polarisation politique et sociétale, la politisation de l'aide, les restrictions découlant d'obstacles administratifs et bureaucratiques, les sanctions et les mesures de lutte contre le terrorisme, ainsi que la propagation d'une rhétorique déshumanisante et d'informations préjudiciables, se sont encore intensifiés au cours des deux dernières années.

Plus de 130 conflits armés font rage aujourd'hui à travers le monde. Leurs effets sont dévastateurs et leurs conséquences pour les populations civiles sont d'une telle ampleur qu'il n'est pas possible d'apporter une réponse humanitaire à la hauteur des besoins. Les menaces et les attaques visant le personnel humanitaire se multiplient à un rythme alarmant. D'autres situations de violence, les catastrophes, les épidémies, les effets des changements climatiques et les crises humanitaires ne cessent d'aggraver les vulnérabilités, les besoins humanitaires et les risques opérationnels. Ces phénomènes, qui se conjuguent, renforcent encore la pertinence de la résolution intitulée « Appel à respecter et soutenir l'action

humanitaire fondée sur des principes », et rappellent combien il est essentiel que les États respectent et soutiennent l'action humanitaire fondée sur des principes pour que les organisations humanitaires puissent mener leurs activités en toute sécurité et efficacement.

Aussi, les transformations que connaît aujourd'hui le secteur de l'aide – notamment la réforme ou le réajustement du système humanitaire, la localisation et les réductions de financements – ont ravivé les débats sur la pertinence continue, l'efficacité et les limites des principes humanitaires dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources et le rétrécissement de l'espace humanitaire. Au cœur de ces débats se trouve de plus en plus souvent la question suivante : comment les organisations humanitaires peuvent-elles préserver la confiance, l'acceptation et la légitimité nécessaires pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin ?

Ces débats font également ressortir l'importance pour le Mouvement de préserver son identité propre, de garantir une compréhension commune et une application cohérente des Principes fondamentaux, et de protéger l'action humanitaire fondée sur des principes, comme le soulignent aussi le Renouveau de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ainsi que la Stratégie institutionnelle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 2024-2027. Le 60^e anniversaire de la proclamation des Principes fondamentaux, célébré en 2025, a constitué une occasion importante de réfléchir à leur pertinence dans le contexte actuel et de réaffirmer leur rôle central pour orienter l'action collective. Ces réflexions ont également alimenté les préparatifs du Conseil des Délégués de 2026.

1) CONTEXTE

Le présent rapport intérimaire combiné rend compte de la mise en œuvre de deux résolutions intrinsèquement liées, à savoir l'« Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes » et la « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité ». Ces résolutions abordent deux piliers indissociables et complémentaires de l'objectif consistant à protéger les personnes vulnérables, à savoir l'intégrité des organisations qui leur viennent en aide et l'environnement dans lequel celles-ci interviennent.

Les conclusions présentées dans ce rapport se fondent sur un examen des mesures prises au sein du Mouvement depuis le Conseil des Délégués de 2024. Elles s'appuient en particulier sur les informations fournies par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), le CICR et la Fédération internationale dans le cadre d'une enquête spécifique et de consultations bilatérales, et sur l'examen de documents, de données et de résultats d'événements majeurs pertinents. L'analyse tient compte également des principaux résultats et enseignements tirés de la mise en œuvre de la résolution CD/19/R2 depuis son adoption en 2019.

2) PROGRÈS RÉALISÉS

L'analyse des progrès réalisés suit la structure de la résolution relative à l'action humanitaire fondée sur des principes (CD/24/R5), qui appelle le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales à agir dans quatre domaines prioritaires. Outre les avancées obtenues à l'échelle du Mouvement, la présente section rend compte des défis qui subsistent, des enseignements tirés et des domaines nécessitant une action collective renforcée, en les illustrant par des exemples concrets provenant de différents contextes opérationnels.

A) PROMOUVOIR AUPRÈS DES ACTEURS EXTÉRIEURS LE RESPECT DE L'ACTION HUMANITAIRE FONDÉE SUR DES PRINCIPES, LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS HUMANITAIRES ET L'ACCÈS HUMANITAIRE

Aider le public à mieux comprendre les Principes fondamentaux

Depuis l'adoption de la résolution CD/24/R5, le Mouvement a déployé des efforts soutenus auprès des États, de la société civile et des autres parties prenantes afin de promouvoir l'action humanitaire fondée sur des principes et de renforcer le respect des Principes fondamentaux. Le 60^e anniversaire des Principes fondamentaux en 2025 et l'Appel aux États ont fourni ensemble un cadre important pour coordonner les activités de plaidoyer, de dialogue, de recherche et d'élaboration des politiques, et pour mener une réflexion aux niveaux local, national, régional et international.

Cet anniversaire a été l'occasion pour le Mouvement de mener des campagnes de communication publique – notamment lors de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tant en 2025 qu'en 2026 – afin de rappeler que les Principes fondamentaux demeurent le fondement éthique et opérationnel de son action, d'attirer l'attention sur les pressions croissantes auxquelles sont confrontés les acteurs humanitaires et d'appeler les États à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes.

Mobiliser les États et les partenaires internationaux

Cet anniversaire a également été l'occasion d'échanges de haut niveau avec des parties prenantes clés. En octobre 2025, la Croix-Rouge autrichienne et la Suisse ont coorganisé, à Vienne, un événement en présence de représentants de la communauté diplomatique, lors duquel les vice-présidents du CICR et de la Fédération internationale ainsi que des experts universitaires ont examiné comment les Principes fondamentaux demeurent pertinents à l'ère numérique. En novembre 2025, une réunion de haut niveau organisée à Bruxelles a rassemblé des responsables européens de l'élaboration des politiques, des organisations internationales ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé pour débattre de la pertinence pratique de l'action humanitaire fondée sur des principes face aux défis humanitaires actuels. En décembre 2025, la Colombie, la Suisse, le CICR, la Fédération internationale, la Croix-Rouge malienne, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et Médecins Sans Frontières ont organisé, dans le cadre de la Semaine humanitaire de l'ONU à New York, une table ronde pour promouvoir l'Appel aux États.

Le CICR a continué, par l'intermédiaire de son *Global Cyber Hub* (Pôle mondial pour le cyberspace) au Luxembourg, de promouvoir la prise en compte de considérations humanitaires dans le cyberspace, notamment l'application des Principes fondamentaux dans la sphère numérique, et d'échanger avec les gouvernements, les diplomates, les universitaires, les groupes de réflexion et les entreprises technologiques au sujet de l'impact des évolutions géopolitiques et technologiques sur l'action humanitaire fondée sur des principes.

Outre ces initiatives, plusieurs activités ont été organisées aux niveaux régional et mondial à l'occasion du lancement du [Rapport sur les catastrophes dans le monde 2026](#) intitulé *Vérité, confiance et action humanitaire à l'ère des informations préjudiciables*. Ce rapport souligne l'importance de comprendre les informations préjudiciables et d'en atténuer les effets, et consacre un chapitre à la préservation des principes humanitaires face à ce défi. Il formule également des recommandations pratiques pour renforcer la résilience informationnelle, protéger les principes humanitaires et rétablir la confiance. Afin d'améliorer les capacités des composantes du Mouvement à l'ère des informations préjudiciables, une résolution intitulée « Renforcer la préparation stratégique et opérationnelle du Mouvement face aux informations préjudiciables dans les contextes humanitaires » sera présentée au Conseil des Délégués de 2026.

Protéger le personnel humanitaire et l'espace humanitaire

Comme le souligne l'Appel aux États, lorsque l'action humanitaire fondée sur des principes n'est pas respectée ou soutenue, le personnel humanitaire est exposé à des risques accrus dans l'accomplissement de sa mission. Les Sociétés nationales ont été durement touchées. Depuis 2023, plus de 100 volontaires et membres de leur personnel ont perdu la vie, dont plus de 90 dans une situation de conflit armé ou de violence. Face à cette évolution alarmante, les États ont adopté, en août 2025, la [Déclaration sur la protection du personnel humanitaire](#) et, afin de promouvoir cette Déclaration, ont créé le Groupe des Amis, dont le secrétariat est basé au siège de la Fédération internationale. En 2026, plusieurs initiatives diplomatiques de haut niveau – notamment la célébration du premier anniversaire de la Déclaration lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, une conférence de haut niveau organisée par l'Irlande et l'Union européenne (UE) en octobre, et une manifestation spéciale organisée par la Fédération internationale en décembre avec les États et les Sociétés nationales – contribueront à maintenir l'engagement politique en faveur de la protection du personnel humanitaire. Cette question sera également largement abordée à l'Assemblée générale de la Fédération internationale et au Conseil des Délégués de 2026, dans le cadre respectivement d'ateliers et d'une séance thématique qui y sera spécifiquement consacrée. La résolution présentée au Conseil des Délégués sous le titre « Réaffirmer notre humanité : nos efforts collectifs pour faire respecter le droit international humanitaire » accorde également une place centrale à la protection du personnel humanitaire, tout en réaffirmant la nécessité de renforcer le respect du droit international humanitaire (DIH) dans le monde.

Ces travaux sont renforcés par l'[Initiative mondiale en faveur du DIH](#), lancée en septembre 2024 par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la France, la Jordanie et le Kazakhstan, en partenariat avec le CICR, afin de promouvoir un engagement collectif mondial à renforcer la mise en œuvre et le respect du DIH. L'Initiative repose sur le principe directeur selon lequel les règles de la guerre sont essentielles pour préserver l'humanité en période de conflit armé et doivent donc être respectées de manière universelle, impartiale et systématique. Neutre et impartiale, l'Initiative rappelle également qu'il incombe au premier chef aux États de mettre en œuvre et de faire respecter le DIH.

Renforcer l'engagement au niveau national

De nombreuses Sociétés nationales ont organisé, tant avant que pendant les opérations et les situations d'urgence, des campagnes nationales de communication publique, des événements publics et d'autres activités de sensibilisation visant à montrer que les Principes fondamentaux demeurent pertinents et qu'ils contribuent concrètement à faciliter l'accès humanitaire, à préserver la confiance des communautés et à protéger l'action humanitaire.

« La Croix-Rouge du Viet Nam a constaté qu'il était efficace d'intégrer les Principes fondamentaux dans les grandes campagnes et initiatives nationales organisées chaque année, telles que le Tết Nhân ái (Nouvel An lunaire de l'humanité), le Mois de l'humanité, les campagnes de don volontaire de sang et d'autres activités humanitaires menées au niveau des communautés. » **Croix-Rouge du Viet Nam**

Les composantes du Mouvement ont intensifié leur dialogue bilatéral et collectif avec les pouvoirs publics, les forces armées, les chefs communautaires et religieux, les médias, les institutions académiques, les organisations partenaires locales et internationales, les missions diplomatiques, les donateurs et d'autres parties prenantes, au sujet de l'importance du respect et de la protection de l'action humanitaire fondée sur des principes dans le cadre de leur préparation aux conflits. Le CICR s'est également employé, à travers le dialogue bilatéral qu'il mène avec les autorités et les porteurs d'armes sur les questions de protection, à assurer un accès sûr aux communautés en détresse et à favoriser l'acceptation de l'action humanitaire fondée sur des principes.

Enseignements tirés

Certaines composantes du Mouvement ont fait état de difficultés communes en matière de promotion et de protection de l'action humanitaire fondée sur des principes, notamment la complexité croissante des contextes politiques et sécuritaires, la polarisation sociétale, la diffusion d'informations préjudiciables qui altèrent la perception du public, l'usage abusif des emblèmes, l'insuffisance des ressources financières, les pressions exercées par les donateurs, les autorités et les communautés, ainsi que le durcissement des cadres juridiques et réglementaires.

S'agissant des bonnes pratiques, elles ont relevé l'importance d'un engagement durable et proactif, ainsi que l'intérêt d'intégrer les Principes fondamentaux dans tous les domaines d'activité et d'en montrer la portée concrète au moyen de témoignages personnels, d'exemples opérationnels et de travaux de recherche universitaire, mettant ainsi en lumière leur pertinence dans la pratique.

« L'un des défis consiste à amener des personnes extérieures au Mouvement à se sentir concernées par les Principes fondamentaux. Faire connaître les Principes est une chose, mobiliser un soutien en leur faveur en est une autre. Dans l'économie de l'attention, un sujet comme les Principes fondamentaux peine à émerger dans le débat public, à moins d'être associé à un événement qui bénéficie d'une forte couverture médiatique. De manière générale, nous faisons face aujourd'hui à une réalité très différente en matière de perception : avec les réseaux sociaux, nous maîtrisons encore moins qu'avant l'image que nous renvoyons, car nous avons très peu de prise sur les informations qui circulent à notre sujet, notamment en ce qui concerne notre respect des Principes fondamentaux. Enfin, les principes et les idéaux humanitaires semblent avoir perdu de leur force dans un monde toujours plus polarisé et radicalisé. On attend désormais de chacun qu'il prenne parti, pas qu'il reste neutre.

La campagne de communication sur la neutralité vise à s'ancrer dans les réalités locales. Elle pose des questions telles que : "Aideriez-vous le garçon plus âgé qui vous harcelait sans cesse à l'école... s'il était placé à l'isolement dans une cellule de prison ?" ou "Porteriez-vous secours à la personne qui a escroqué votre grand-mère par téléphone... si elle avait reçu une balle dans la jambe ?". En interne, nous nous efforçons de garder à l'esprit l'importance de la *perception* : il ne suffit pas de dire que nous avons des principes, ni même simplement d'avoir des principes ; nous devons aller plus loin et nous assurer que nous sommes effectivement perçus comme tels. »

Croix-Rouge de Norvège

B) FACILITER L'ACTION HUMANITAIRE FONDÉE SUR DES PRINCIPES EN RENFORÇANT LES CADRES JURIDIQUES ET LE RÔLE D'AUXILIAIRE DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Renforcer les cadres juridiques des Sociétés nationales et le dialogue avec les pouvoirs publics

La résolution CD/24/R5 appelle les composantes du Mouvement à poursuivre le dialogue avec les pouvoirs publics en vue de renforcer l'indépendance de l'action humanitaire et de la prise de décision du Mouvement, notamment en consolidant l'assise juridique des Sociétés nationales dans le droit interne, en particulier en ce qui concerne leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Afin d'appuyer ces efforts, la Fédération internationale et le CICR ont élaboré, dans le cadre de la résolution du Conseil des Délégués de 2026 intitulée « Renforcer le mandat et les capacités des Sociétés nationales en consolidant leur base juridique », une loi type révisée

sur la reconnaissance des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette loi type révisée offre un outil de référence aux Sociétés nationales qui travaillent avec les pouvoirs publics de leur pays à l'élaboration ou à l'actualisation d'un instrument de reconnaissance. Elle vise également à aider les Sociétés nationales à observer les Statuts du Mouvement, en particulier l'article 4, qui définit les dix conditions de reconnaissance des Sociétés nationales. Afin de renforcer l'exigence selon laquelle les Sociétés nationales doivent en tout temps être capables d'agir dans le respect des Principes fondamentaux, la loi type révisée reprend désormais le libellé intégral de ces principes tel qu'il figure dans les Statuts du Mouvement.

Par ailleurs, un guide à l'usage des parlementaires est en cours d'élaboration. Venant compléter les travaux susmentionnés et en vue de renforcer le dialogue avec les pouvoirs publics, ce guide fournira des recommandations pratiques pour consolider la base juridique des Sociétés nationales. Il contiendra en outre des dispositions visant à aider les parlementaires à préserver les Principes fondamentaux et expliquera le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales dans le domaine humanitaire. Il s'inscrit dans le prolongement du [Guide à l'usage des parlementaires sur le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#), qui présente le Mouvement et ses trois emblèmes distinctifs, et décrit les mesures que peuvent prendre les parlementaires pour soutenir son mandat humanitaire.

Le rôle d'auxiliaire dans la pratique

Outre les réformes législatives, il est essentiel que les Sociétés nationales collaborent durablement avec les pouvoirs publics pour que les cadres juridiques et politiques soient effectivement mis en œuvre dans la pratique. Certaines Sociétés nationales ont indiqué avoir recours à des protocoles d'accord et à d'autres accords de coopération formels avec les pouvoirs publics, non seulement pour clarifier les rôles et les responsabilités, mais aussi pour mieux faire connaître le Mouvement, les mandats propres à chacune de ses composantes et les Principes fondamentaux. En plus de faciliter la coopération opérationnelle, ces accords se sont révélés être de précieux instruments de diplomatie humanitaire, car ils permettent de préserver le rôle humanitaire neutre, impartial et indépendant des Sociétés nationales tout en créant un environnement favorable à l'action humanitaire fondée sur des principes.

Les obstacles juridiques et réglementaires qui subsistent

Les exigences administratives et bureaucratiques continuent de restreindre les possibilités de mener une action humanitaire fondée sur des principes, et les mesures de lutte contre le terrorisme demeurent un défi majeur pour les organisations humanitaires impartiales. La [résolution 2761 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU](#) en décembre 2024 maintient l'application des exemptions humanitaires en tant qu'élément de droit commun des régimes de sanctions financières des Nations Unies. De même, la plupart des régimes de sanctions financières de l'UE et des États-Unis prévoient désormais des exemptions humanitaires pérennes ou des licences générales. La mise en œuvre de ces exemptions continue toutefois de se heurter à des difficultés, et de nombreuses législations antiterroristes nationales ne prévoient toujours pas d'exemptions humanitaires pérennes et bien encadrées pour les activités exclusivement humanitaires menées par des organismes humanitaires impartiaux en conformité avec le DIH. Il est donc essentiel de poursuivre le dialogue avec les États afin que les sanctions et les mesures de lutte contre le terrorisme n'entravent pas l'action humanitaire fondée sur des principes.

Le renforcement des cadres juridiques repose en définitive sur le maintien du dialogue avec les pouvoirs publics, une démarche qui peut être particulièrement difficile dans des contextes marqués par la polarisation politique ou touchés par un conflit. Certaines Sociétés nationales ont néanmoins indiqué être parvenues à surmonter ces difficultés à la faveur de la diplomatie humanitaire et d'une coopération continue avec les pouvoirs publics, grâce auxquelles elles

ont pu mettre en avant leur mandat humanitaire, leur rôle d'auxiliaire et leur action fondée sur des principes.

« Il est utile de prendre les devants et d'engager rapidement le dialogue, au moyen de la diplomatie humanitaire, avec les nouveaux acteurs politiques et décideurs – tel est l'un des importants enseignements que nous avons tirés. Un dialogue précoce permet d'assurer que nos interlocuteurs comprennent le mandat de la Croix-Rouge, les Principes fondamentaux et notre indépendance opérationnelle. Dans le contexte actuel marqué par la polarisation politique, la promotion du principe d'impartialité a également nécessité de la vigilance de notre part. Lorsque des partis politiques ont souhaité organiser des campagnes de don de sang ou d'autres initiatives citoyennes, la Croix-Rouge hongroise a dû réaffirmer, de manière claire et visible, son attachement à la neutralité et à l'impartialité, tout en poursuivant un dialogue constructif avec les différents acteurs concernés.

La Société nationale a su gérer des situations impliquant des initiatives politiques et citoyennes en lien avec le don de sang en s'appuyant sur une communication claire et en demeurant fidèle aux Principes fondamentaux. Cette expérience peut fournir des enseignements utiles à d'autres Sociétés nationales intervenant dans des contextes politiques également complexes. » **Croix-Rouge hongroise**

C) RENFORCER LA DIFFUSION, LA CONNAISSANCE, LA CULTURE ET L'APPLICATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX AU SEIN DU MOUVEMENT

Dans un contexte toujours plus difficile, les composantes du Mouvement ont poursuivi leurs efforts pour renforcer, en interne, la diffusion, la connaissance et l'application des Principes fondamentaux, tout en veillant à ce que l'action humanitaire fondée sur des principes soit mieux comprise et bénéficie d'une plus grande confiance de la part du public. Comme il a été souligné dans le cadre de l'enquête, « l'un des principaux défis consiste à montrer en permanence que les Principes fondamentaux ne sont pas des contraintes, mais des leviers : ils apportent clarté, orientation et légitimité, tout en renforçant notre capacité d'agir efficacement dans un environnement complexe et souvent politisé. »

Actualiser l'enseignement et la diffusion des Principes fondamentaux

Il est essentiel de faire mieux connaître et comprendre les Principes fondamentaux pour garantir qu'ils soient appliqués à tous les niveaux des composantes du Mouvement et pour favoriser une culture de l'action humanitaire fondée sur des principes. Si l'initiation et la formation aux Principes ainsi que leur diffusion sont des activités essentielles au sein du Mouvement, elles exigent un investissement continu en raison du renouvellement fréquent des volontaires et du personnel. Les composantes du Mouvement ont par ailleurs constaté qu'en plus des supports de formation qu'elles utilisent de longue date pour initier leur personnel aux

Principes fondamentaux, elles ont également besoin de ressources actualisées qui tiennent compte des défis rencontrés aujourd'hui aux différents niveaux de leurs organisations.

« Une autre pratique efficace consiste à associer des supports de formation utilisés de longue date à des contenus nouveaux et actualisés, qui mettent les Principes fondamentaux en lien avec les réalités d'aujourd'hui et les différents rôles au sein de l'organisation. L'anthologie récemment publiée, par exemple, s'appuie sur des récits personnels, des éclairages historiques et des réflexions contemporaines pour donner une dimension concrète aux Principes fondamentaux et les rendre plus accessibles. Cet ouvrage montre que les Principes ne sont pas de simples mots couchés sur le papier, mais une boussole commune.

Nous recommandons également d'investir dans une variété de formats destinés à différents publics, tels que des ateliers, des modules d'apprentissage en ligne, des supports de communication et des ressources spécifiques pour les dirigeants et les volontaires, afin de faire mieux connaître les Principes fondamentaux à partir de multiples points d'entrée. » **Croix-Rouge suédoise**

Afin de renforcer la diffusion et la mise en œuvre des Principes, la boîte à outils sur les Principes fondamentaux, élaborée en 2015, a été revue et enrichie. Elle comprend désormais des supports de diffusion actualisés ainsi que des exercices fondés sur des études de cas et des mises en situation qui abordent aussi bien les défis de longue date que les enjeux actuels liés à l'application des Principes. Elle peut être utilisée comme un dispositif de formation complet, mais grâce à sa structure en modules, ses ressources peuvent également être intégrées séparément dans des programmes de formation existants ou guider les échanges de haut niveau sur des questions opérationnelles complexes. De nouveaux outils ont été élaborés et viendront l'étoffer, notamment un exercice en ligne destiné à évaluer la compréhension et l'application des Principes. L'objectif est d'enrichir la boîte à outils existante avec des ressources et des supports pédagogiques disponibles au sein du Mouvement.

L'engagement des dirigeants et la culture institutionnelle

Il est essentiel que les dirigeants du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales montrent l'exemple en s'engageant à respecter les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance dans toutes leurs déclarations, tous leurs comportements et toutes leurs actions. Les dirigeants ont été constamment encouragés à se mobiliser, notamment par le biais du Groupe de réflexion mondial de la Fédération internationale (*Global Think Tank on Fundamental Principles*¹), qui mène une réflexion stratégique sur l'interprétation et l'application des Principes fondamentaux dans le contexte actuel. Conscient de la nécessité de renforcer la compréhension et la mise en œuvre des Principes fondamentaux au sein du Mouvement, le Groupe de réflexion a également élaboré un exercice visant à évaluer la connaissance des Principes, lequel a été expérimenté par la Croix-Rouge argentine, la Croix-Rouge espagnole et le Secrétariat de la Fédération internationale et sera mis à la disposition de toutes les composantes du Mouvement. La Commission de la jeunesse de la Fédération internationale a déjà utilisé cet exercice pour explorer les perspectives des différentes générations en ce qui concerne les Principes fondamentaux.

La Fédération internationale a élaboré, avec le soutien du Groupe de réflexion, deux documents visant à renforcer la compréhension et l'application des Principes fondamentaux. Le premier se penche sur l'adoption d'approches traditionnelles et d'approches orientées vers la gestion en ce qui concerne les Principes fondamentaux. Le second, intitulé *Global Polarization and the Fundamental Principles of the International Red Cross and Red Crescent*

¹ Le groupe de réflexion mondial est composé de dirigeants, actuels et anciens, des Sociétés nationales et de la Fédération internationale, ainsi que d'experts issus de l'ensemble du Mouvement. Le CICR a également pris part à certains de ses travaux.

Movement (La polarisation mondiale et les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), est un document de réflexion destiné à susciter le débat sur la pertinence et l'application des Principes fondamentaux dans un monde de plus en plus polarisé.

Les dirigeants de la Fédération internationale ont également mené une réflexion sur les défis contemporains auxquels est confrontée l'action humanitaire fondée sur des principes. Le Conseil de direction a ainsi tenu plusieurs séances sur cette question, dont une consacrée spécifiquement au principe de neutralité. Des discussions ont également été menées au sein des délégations nationales et régionales. Ces échanges ont permis de mettre en lumière les difficultés, tant propres à certains contextes que transversales, auxquelles sont confrontés les membres de la Fédération internationale.

De son côté, la direction du CICR a organisé un débat ouvert à l'ensemble du personnel sur la mise en œuvre du principe de neutralité, et a ainsi réuni plus de 1500 collaborateurs pour une réflexion collective et un échange de points de vue. L'Assemblée du CICR² a systématiquement placé les Principes fondamentaux, et plus généralement l'action humanitaire fondée sur des principes, au cœur de ses débats et de ses décisions, qu'il soit question de contextes opérationnels spécifiques, de l'examen des doctrines et politiques institutionnelles, ou de l'évolution du paysage géopolitique, financier et humanitaire et de ses répercussions pour le CICR et l'ensemble du Mouvement.

Lors de la réunion des dirigeants des Sociétés nationales européennes, tenue à Monaco en octobre 2025, plus d'une centaine de dirigeants se sont penchés sur les moyens de préserver l'action humanitaire fondée sur des principes, notamment dans le cadre de séances consacrées aux défis et aux dilemmes qui se posent aujourd'hui dans les situations de conflit armé et de migration³. Cette réunion a également donné le coup d'envoi d'une initiative régionale sur l'action humanitaire fondée sur des principes en Europe. L'événement pourra par ailleurs servir de référence pour de futurs échanges entre dirigeants sur les Principes fondamentaux dans d'autres régions.

Les Sociétés nationales ont également constaté le rôle déterminant des dirigeants pour promouvoir une culture organisationnelle fondée sur des principes. Certaines d'entre elles ont souligné l'importance d'intégrer les Principes fondamentaux dans les politiques institutionnelles, les codes de conduite et les processus décisionnels, afin de les inscrire pleinement dans la culture de l'organisation et d'assurer ainsi leur application systématique.

« L'engagement des membres de la gouvernance et de la direction est essentiel pour promouvoir une culture institutionnelle fondée sur l'intégrité, la redevabilité et le respect des Principes fondamentaux. Les messages et les décisions des dirigeants favorisent l'adhésion à ces principes à tous les niveaux de la Société nationale.

La révision ou l'actualisation de certains documents internes, notamment le Code de conduite et les directives opérationnelles, ont permis de garantir leur conformité avec les Principes fondamentaux. »

Société de la Croix-Rouge centrafricaine

Tirer des enseignements des pratiques opérationnelles et actualiser nos connaissances

Dans un environnement humanitaire en constante évolution, le Mouvement doit continuer d'adapter la façon dont il conçoit et met en œuvre les Principes fondamentaux. Les Sociétés nationales d'[Afghanistan](#), d'[Éthiopie](#), du Liban, de Somalie, de Syrie et d'[Ukraine](#) ont fait part

² L'Assemblée est l'organe suprême du CICR.

³ Voir le rapport intérimaire sur la résolution intitulée « Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration » ([CD/24/R2](#)).

de leurs expériences dans le cadre d'une série d'études de cas et de webinaires organisés conjointement avec la Croix-Rouge britannique⁴, qui ont permis de dégager de précieux enseignements. Ces expériences ont toutes mis en évidence l'importance d'établir une relation de confiance durable avec les autorités, les communautés et toutes les parties aux conflits, y compris les groupes armés non étatiques, afin de garantir l'accès et l'acceptation humanitaires. Les Sociétés nationales ont également souligné la nécessité de concilier leur rôle d'auxiliaire avec leur indépendance opérationnelle, de renforcer les exemptions humanitaires dans le cadre des sanctions et des mesures de lutte contre le terrorisme, et d'investir dans un dialogue continu, l'analyse des perceptions et une communication proactive afin de contrer les informations préjudiciables et de protéger l'espace humanitaire.

Ces enseignements tirés des pratiques opérationnelles trouvent un écho dans les conclusions du rapport du CICR intitulé *Delivering for Conflict-Affected People* (L'action en faveur des personnes piégées dans les conflits), à paraître en septembre 2026, qui s'appuie sur des travaux de recherche menés avec plusieurs Sociétés nationales. Dans le cadre de ces travaux, des acteurs humanitaires travaillant dans différents contextes ont fait valoir l'importance de mettre en œuvre des approches complémentaires, tout en rappelant que les principes humanitaires sont essentiels pour évoluer dans un environnement opérationnel de plus en plus politisé et restreint, et pour apporter protection et assistance aux personnes les plus durement touchées par les conflits. Le CICR a également examiné comment l'action humanitaire fondée sur des principes peut créer des conditions propices à la paix et a publié un [rapport](#) à ce sujet, en s'appuyant sur son expérience opérationnelle en Colombie, en Irlande du Nord et au Yémen.

« Les principaux défis tiennent au contexte sécuritaire et politique, le pays étant marqué par de profondes divisions politiques depuis plus de 14 ans. Dépassant ces clivages, la Société nationale a préservé sa neutralité, ce qui lui a permis de collaborer efficacement avec les autorités et les communautés locales dans tous les gouvernorats.

La force de l'unité institutionnelle – tel est le principal enseignement que nous avons tiré et qui pourra être utile aux autres Sociétés nationales, à savoir l'importance cruciale d'agir sous une direction unifiée, avec un plan commun et d'une seule voix pour protéger l'espace humanitaire dans les zones de conflit. » **Croissant-Rouge du Yémen**

Les Sociétés nationales ont continué de s'appuyer sur le Cadre pour un accès plus sûr pour traduire les Principes fondamentaux en pratiques opérationnelles. Soutenues par le CICR, nombre d'entre elles ont poursuivi leurs efforts pour intégrer le Cadre dans leurs activités de préparation, de gestion des risques liés à la sécurité, de communication opérationnelle, d'engagement communautaire et de dialogue avec les autorités. Dans les Amériques, les Sociétés nationales se réunissent tous les deux ans afin de mettre en commun leurs expériences concernant la mise en œuvre du Cadre. Lors de la réunion de 2026, tenue au Costa Rica, 17 Sociétés nationales ont partagé les enseignements tirés de leurs interventions dans des contextes de « crises multiples » toujours plus complexes. S'appuyant sur les Principes fondamentaux, ces échanges ont permis aux participants de définir des approches régionales et transfrontalières coordonnées pour renforcer l'acceptation et atténuer les risques opérationnels. Ils ont également favorisé l'apprentissage entre pairs et renforcé la coordination du soutien entre les partenaires du Mouvement.

⁴ Des informations complémentaires sur le projet de recherche mondial de la Croix-Rouge britannique intitulé *Delivering Principled, Local Humanitarian Action in Fragile and Conflict Settings* (Mener une action humanitaire locale et fondée sur des principes dans les situations de conflit et de fragilité) sont disponibles [ici](#).

Lors de l'élection présidentielle de 2025, la **Croix-Rouge chilienne** a été appelée, en sa qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics, à assurer la prise en charge et l'accompagnement des personnes vulnérables, à dispenser les premiers secours et à fournir des informations générales pendant toute la durée du processus électoral. Face à l'intensification des tensions politiques, elle a appliqué le Cadre pour un accès plus sûr en procédant à une cartographie des principales parties prenantes, en renforçant la communication opérationnelle avec les autorités et les forces de sécurité, et en consolidant les procédures de notification. Ces mesures ont permis le déploiement en toute sécurité des équipes d'intervention lors des rassemblements de masse organisés dans le cadre de l'élection, sans qu'aucun incident de sécurité impliquant des volontaires ne soit enregistré, ce qui montre l'intérêt d'une action anticipative et d'une préparation coordonnée.

Les faits démontrent qu'il est essentiel de préserver la confiance et l'acceptation des communautés touchées et des autres parties prenantes, en particulier à l'ère des informations préjudiciables et face à une polarisation sociétale de plus en plus marquée. Plusieurs composantes du Mouvement ont ainsi actualisé leurs politiques et leurs pratiques en matière de réseaux sociaux, afin de veiller à ce que leur action humanitaire fondée sur des principes continue d'être perçue comme telle. L'[indice de confiance des communautés](#) de la Fédération internationale, un outil fondé sur des données factuelles qui permet de mesurer et de renforcer la confiance dans l'action humanitaire, est désormais utilisé par les Sociétés nationales de 15 pays. Cet indice fournit de précieux éclairages sur les perceptions des communautés et sur les moyens dont disposent les Sociétés nationales pour préserver et renforcer la confiance. En lien avec les Principes fondamentaux, l'indice de confiance évalue la perception qu'ont les communautés de la neutralité et de l'indépendance des Sociétés nationales. Dans les 15 pays où l'outil est utilisé, les Sociétés nationales ont obtenu, pour ce qui est de la confiance, une note moyenne de 8,15 sur 10, ce qui témoigne d'un niveau de confiance élevé. Cependant, la note de 7,31 sur 10 obtenue pour la perception de la neutralité montre qu'il convient de poursuivre les efforts pour mieux faire comprendre le rôle neutre et indépendant du Mouvement. Certaines Sociétés nationales ont également fait état d'initiatives concrètes visant à contrer les discours préjudiciables et à renforcer la confiance et l'acceptation.

« Depuis l'aggravation de la crise au Moyen-Orient, la Croix-Rouge italienne a été témoin de la propagation en ligne de discours préjudiciables concernant le rôle du Mouvement et le principe de neutralité. En mars 2025, la Société nationale a organisé un webinaire sur l'importance de la neutralité dans le contexte humanitaire actuel. Cet événement a donné la parole à des représentants du Mouvement, des universitaires et des journalistes. Organisé à l'intention des volontaires de la Croix-Rouge italienne, il visait à examiner et contrer les discours trompeurs tout en aidant les volontaires à mieux comprendre les dimensions opérationnelles du principe de neutralité. » **Croix-Rouge italienne**

L'action humanitaire fondée sur des principes à l'ère numérique

Les composantes du Mouvement ont porté une attention accrue aux enjeux liés aux technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, et aux moyens de veiller à ce que leur utilisation reste conforme aux Principes fondamentaux. Ces questions ont été largement abordées à l'occasion du 60^e anniversaire des Principes fondamentaux et seront approfondies dans le cadre de la résolution du Conseil des Délégués de 2026 intitulée « Pour une utilisation des technologies numériques dans l'action humanitaire qui soit responsable et fondée sur des principes », le but étant de faire en sorte que les innovations technologiques restent guidées par les valeurs humanitaires et les Principes fondamentaux du Mouvement. Les composantes du Mouvement élaborent également des politiques et des stratégies internes – telles que la [politique du CICR relative à l'intelligence artificielle](#) et la stratégie de la Fédération internationale relative à l'intelligence artificielle –, ainsi que des orientations

fondées sur les Principes fondamentaux visant à garantir une utilisation de l'intelligence artificielle dans l'action humanitaire qui soit responsable et conforme aux valeurs humanitaires.

D) RENFORCER L'INTÉGRITÉ GRÂCE UN PROCESSUS CONTINU D'APPRENTISSAGE, DE PARTAGE ET D'AMÉLIORATION

Dans un contexte humanitaire toujours plus difficile, aggravé encore par la baisse des financements et par des besoins humanitaires croissants, le Mouvement et ses composantes ont continué d'accorder une place centrale à l'intégrité et à la redevabilité. Aussi, il n'a jamais été aussi important de préserver la confiance des communautés touchées, des donateurs et des autres parties prenantes.

La communauté de pratique et l'apprentissage collectif

Tant la résolution sur l'action humanitaire fondée sur des principes (CD/24/R5) que la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité (CD/19/R2) ont lancé un appel important à l'ensemble des Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR : intensifier les échanges, le dialogue, le partage de bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs au sein du Mouvement sur les moyens de renforcer l'intégrité. C'est dans cette optique qu'a été lancée, peu avant le Conseil des Délégués et la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) de 2024, une [communauté de pratique du Mouvement sur le renforcement de l'intégrité](#). Cette initiative a constitué une avancée importante, car pour la première fois, le personnel et les volontaires de l'ensemble du Mouvement disposaient d'une plateforme spécifique pour échanger sur les questions liées à l'intégrité, partager leurs expériences et apprendre les uns des autres. Au cours de sa première année, la communauté de pratique a doublé de taille, comptant plus de 315 membres issus de 83 Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. La participation s'est également accrue grâce à des échanges réguliers et à la création d'une sous-communauté de 114 membres consacrée à la prévention de la fraude et de la corruption.

Au total, 76 contenus ont été publiés dans le cadre de la communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité, et 53 autres dans sa sous-communauté consacrée à la prévention de la fraude et de la corruption. On y trouve notamment des conférences, des questions à débattre, des consultations sur les politiques, des séances d'apprentissage entre pairs et des enquêtes. Ces contenus, qui ont été consultés par 22 à 199 personnes différentes, ont contribué à la diffusion des connaissances et à l'apprentissage collaboratif. Le projet de boîte à outils sur les politiques destinée aux Sociétés nationales a été consulté par 76 personnes différentes. Les enregistrements de webinaires, les rapports de conférence et les ressources relatives à la protection ont eux aussi été largement consultés, ce qui montre que la communauté constitue une source centrale d'orientations et d'outils pratiques en matière d'intégrité. Les membres de la communauté seront encouragés à continuer de partager leurs expériences et leurs connaissances et de développer les activités de la communauté.

Une autre réalisation notable a été la Conférence sur l'intégrité organisée par la Croix-Rouge du Kenya en octobre 2025, avec le soutien des Sociétés nationales de la Croix-Rouge néerlandaise, américaine, suédoise, britannique et allemande, ainsi que de la Fédération internationale et du CICR. Tenue sur trois jours, la conférence a réuni quelque 200 participants par jour – représentant 64 Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR – autour de thèmes variés, notamment l'éthique, l'intégrité et la localisation, le leadership fondé sur l'intégrité, le rôle des audits, la fraude numérique et l'intelligence artificielle, et la protection. Cette expérience d'apprentissage collectif a confirmé la nécessité de favoriser le soutien entre pairs et le partage des connaissances au sein du Mouvement. Si les contraintes financières limitent souvent les possibilités d'organiser de tels échanges en présentiel, les composantes du Mouvement s'emploient activement à faire une place aux questions liées à l'intégrité dans leurs différentes réunions et conférences.

Renforcer les politiques et les pratiques afin de prévenir les problèmes d'intégrité

Parallèlement à ces efforts collectifs, les composantes du Mouvement ont, chacune à leur niveau, réalisé des progrès considérables depuis 2019 dans le renforcement de l'intégrité, de la redevabilité et des mesures de protection au sein de leurs organisations. Sur les 90 Sociétés nationales participant au processus de planification et de compte rendu unifiés de la Fédération internationale, 60 ont indiqué avoir renforcé leurs mécanismes de gestion des risques pour l'intégrité et la réputation en 2025. Elles ont pris plusieurs initiatives majeures à cet égard, notamment la révision et l'adoption de codes de conduite, de politiques relatives à la protection et à la lutte contre la corruption, et de mesures de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Ainsi, le nombre de Sociétés nationales disposant d'une politique relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention est passé de 26 en 2021 à 76 en juillet 2026, et 27 Sociétés nationales ont élaboré un projet de politique. De même, le nombre de Sociétés nationales disposant d'une politique relative à la protection des enfants est passé de 24 en 2021 à 66 en juillet 2026, et 18 Sociétés nationales ont élaboré un projet de politique. Le CICR, de son côté, a actualisé sa Politique en matière de sauvegarde des enfants en mars 2025 et a lancé, en juin 2026, sa Politique relative à la prévention et la gestion du harcèlement, de l'abus de pouvoir et du comportement discriminatoire. Quant à la Fédération internationale, son Secrétariat a adopté, en décembre 2024, une version révisée de sa Politique relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention, et a organisé des séances spécifiques pour que cette politique soit lancée, connue et mise en œuvre par son personnel dans le monde entier.

« La révision et la mise à jour des principaux documents internes n'ont pas été qu'un simple exercice technique : elles ont nécessité une coordination rigoureuse et un dialogue ouvert entre le siège et les sections. Il a fallu du temps et une mobilisation continue pour faire en sorte que les différents points de vue, besoins et réalités quotidiennes soient dûment pris en compte. De plus, il était important de veiller à ce que les politiques mises à jour ne soient pas seulement diffusées, mais réellement comprises et appliquées dans la pratique. Cela a nécessité des efforts supplémentaires en matière de communication, d'explication et de suivi à tous les niveaux de la Société nationale. Il était également essentiel que le personnel et les volontaires s'approprient véritablement ces politiques. Aussi, le processus n'a pas été rapide, mais progressif, et a reposé sur la confiance, l'inclusion et des échanges réguliers. » **Société de la Croix-Rouge de Géorgie**

Afin de garantir la mise en œuvre effective des politiques, de nombreuses Sociétés nationales ont mis en place des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte, des systèmes internes de redevabilité et des organes de contrôle indépendants – notamment des médiateurs et des comités d'éthique – ou, s'ils existaient déjà, les ont renforcés. Ainsi, 27 Sociétés nationales ont adopté la *Integrity Line* pour le signalement et la gestion des problèmes d'intégrité, et 40 Sociétés nationales envisagent de l'utiliser. Des programmes de formation sur la protection, la diversité, l'inclusion et les principes humanitaires ont été déployés à grande échelle afin de renforcer les connaissances et les capacités du personnel et des volontaires. En outre, les contrôles financiers, la gestion des risques et les mécanismes de signalement ont été renforcés pour faire face aux risques de fraude, de corruption et de détournement de ressources.

Les efforts de prévention ont également bénéficié du soutien du [Fonds de renforcement des capacités](#) de la Fédération internationale. Depuis le remaniement du Fonds en 2021, 34 Sociétés nationales ont reçu un financement dans le cadre de 41 subventions destinées spécifiquement à renforcer leur gestion de l'intégrité, de la transparence et de la redevabilité. Sans être consacrés spécifiquement à l'intégrité, les fonds de l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales du CICR et de la Fédération internationale ont aidé les Sociétés nationales à renforcer leur intégrité, notamment dans les domaines de la prévention, de la

redevabilité, de la gestion financière, des contrôles internes, des achats, de la gouvernance et des systèmes d'audit et d'informations de gestion. Sur l'ensemble des fonds disponibles, quelque 1,7 million de francs suisses ont été investis dans ces domaines entre 2019 et 2025, dont environ 280 000 francs suisses affectés spécifiquement aux travaux en matière de redevabilité et de lutte contre la fraude, aux cadres de contrôle interne et de conformité, aux manuels financiers et comptables, ainsi qu'à la gestion des risques de fraude et de corruption.

« Ces dernières années, la Société du Croissant-Rouge égyptien s'est fortement mobilisée pour renforcer l'intégrité et pour faire en sorte que l'action humanitaire fondée sur les principes soit respectée, tout en développant ses capacités d'intervention d'urgence afin de répondre aux besoins humanitaires croissants dans la région. Conformément à la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, le Croissant-Rouge égyptien a mis en œuvre un plan de développement de la Société nationale dans les situations d'urgence, qui prévoit notamment la révision et la mise à jour des codes de conduite applicables au personnel et aux volontaires, la formation continue aux Principes fondamentaux du Mouvement, ainsi que l'intégration de ces principes dans des ateliers et des programmes de renforcement des capacités destinés tant au personnel et aux volontaires qu'aux bénéficiaires. Ces efforts visent à promouvoir des comportements éthiques, à renforcer la transparence et la redevabilité, et à faire en sorte que notre action humanitaire continue de répondre aux normes d'intégrité les plus élevées, tout en nous aidant à nous adapter aux nouveaux défis et à l'évolution des risques humanitaires. » **Société du Croissant-Rouge égyptien**

Il a été établi que l'engagement des dirigeants et une bonne gouvernance sont essentiels pour préserver et renforcer l'intégrité. Aussi, les composantes du Mouvement se sont efforcées de donner à leurs dirigeants les moyens de diriger efficacement et de faire en sorte que leurs organisations opèrent avec intégrité. À titre d'exemple, l'une des sessions principales du cours d'introduction au Mouvement, lequel a été actualisé, est consacrée à la gouvernance et à l'intégrité. Les nouveaux dirigeants sont ainsi familiarisés dès le départ avec les concepts, les pratiques, les normes et les responsabilités clés, et peuvent également tirer des enseignements de l'expérience de leurs pairs. Par ailleurs, le nouveau cadre de certification de la Fédération internationale, qui est en cours de finalisation, s'articule autour de piliers interdépendants consacrés au leadership, à la gestion financière, à la protection de l'intégrité personnelle et à l'intégrité. Ensemble, ces piliers contribuent à renforcer durablement les Sociétés nationales en favorisant une gouvernance efficace, la redevabilité et l'excellence organisationnelle. En outre, l'élaboration de nouveaux supports d'intégration destinés aux conseils de direction des Sociétés nationales, ainsi que le renforcement du soutien apporté aux dirigeants pendant le cycle de la gouvernance, ont accordé une place centrale à l'intégrité et à la surveillance des risques, éléments clés d'une bonne gouvernance.

« La Société de la Croix-Rouge arménienne a constaté que les efforts visant à renforcer l'intégrité sont plus efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche globale de développement de l'organisation que lorsqu'ils prennent la forme d'une initiative particulière menée pour assurer le respect des dispositions. La révision des statuts, l'élaboration de politiques, les évaluations des capacités organisationnelles et la coordination au sein du Mouvement, en se complétant, ont contribué à renforcer la redevabilité et l'action fondée sur des principes. Le processus de relèvement de la Croix-Rouge arménienne a également fait ressortir l'importance de l'engagement des dirigeants, d'un soutien coordonné au sein du Mouvement et de priorités clairement définies pour l'organisation. Les processus d'évaluation des capacités organisationnelles (ECO) et d'évaluation des capacités organisationnelles des sections (ECOS) se sont révélés particulièrement utiles pour traduire les enjeux généraux touchant au fonctionnement de l'organisation en mesures concrètes de développement, tant au niveau du siège que des sections. » **Société de la Croix-Rouge arménienne**

S'agissant de la Fédération internationale, dans le contexte des travaux menés en 2025 pour élaborer un cadre d'éthique, le Conseil de direction a adopté un nouveau code de conduite pour ses membres. De plus, en 2026, une nouvelle feuille de route en matière d'éthique et d'intégrité a été élaborée pour le Secrétariat de la Fédération internationale, sous la conduite du nouveau département Éthique, risques et protection. La Politique relative à la gestion des risques et ses procédures opérationnelles ont également été actualisées afin de rester adaptées à l'évolution du contexte. Par ailleurs, le processus de déclaration des conflits d'intérêts a été rationalisé, ce qui en facilite désormais l'utilisation et le suivi. Ces efforts visent à promouvoir une culture institutionnelle fondée sur la transparence, la confiance, l'intégrité et le respect des dispositions.

Le CICR, de son côté, a pris diverses mesures pour renforcer l'intégrité institutionnelle. En 2025, il a révisé sa Charte relative aux risques et à l'assurance afin de préciser les rôles et les responsabilités, notamment en matière de gouvernance. La taxonomie des risques pour le CICR a également été mise à jour et intégrée aux formations afin de permettre à l'ensemble du personnel de mieux comprendre les risques auxquels il est exposé. Le CICR s'est également attaché à renforcer l'évaluation des risques d'actes répréhensibles au niveau des délégations, en particulier les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et les risques de fraude. Il a également adopté des mesures d'atténuation ciblées au niveau des programmes, notamment pour les opérations menées en coopération avec les partenaires du Mouvement et d'autres partenaires opérationnels. Sur le terrain, la prévention des actes répréhensibles est coordonnée par un réseau de facilitateurs du Code de conduite désignés au sein des équipes dirigeantes des délégations. Au siège, ce système décentralisé est soutenu par l'équipe chargée de l'éthique, qui relève du Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité, ainsi que par les directeurs régionaux adjoints du Département des opérations qui exercent la fonction – créée en 2026 – de coordonnateurs pour les questions liées à l'intégrité. Ces activités témoignent de l'engagement du CICR à maintenir des normes et des pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de contrôle, en particulier face aux fortes pressions institutionnelles et externes qu'il subit, afin de garantir une utilisation efficace de ses ressources et de préserver la confiance de ses donateurs, de ses partenaires et des personnes auxquelles il vient en aide.

Surmonter les obstacles et tirer des enseignements

Comme il ressort des précédents paragraphes, le Mouvement a accordé une grande importance à la prévention et à l'atténuation des problèmes d'intégrité. Dans le cadre de cette approche de la gestion des risques liés à l'intégrité, fondée sur la prévention et l'anticipation, une attention accrue a également été portée à la détection précoce des problèmes d'intégrité et à la fourniture d'un soutien dès que ceux-ci se présentent.

Au Secrétariat de la Fédération internationale, une nouvelle procédure et un dispositif coordonné pour traiter les problèmes institutionnels touchant les Sociétés nationales ont été élaborés autour de trois piliers fondamentaux : l'analyse, le comité directeur et les connaissances (*Analysis, Steering Committee, and Knowledge, ASK*). Cette nouvelle approche permet d'assurer une cohérence à l'échelle mondiale en matière de prévention et d'action anticipative face aux risques potentiels de problèmes d'intégrité. Elle comble ainsi une lacune et complète le rôle du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale, un organe statutaire qui a été créé pour aider les organes de la Fédération internationale à prendre les mesures appropriées en vue de remédier à toute infraction potentielle à l'intégrité par une Société nationale ou par un organe de la Fédération internationale. Depuis sa mise en place en 2024, l'approche ASK a été appliquée dans 36 situations, une grande partie des problèmes ayant été résolus avec la participation active des Sociétés nationales. La Fédération internationale a par ailleurs prévu, dans le cadre de son Fonds de renforcement des capacités, une enveloppe spécifique pour soutenir les Sociétés nationales confrontées à une crise institutionnelle. Ce financement s'est révélé très

utile et efficace pour garantir la mise en œuvre de moyens spécifiques pour réduire les risques, permettre des interventions rapides et, ainsi, éviter l'aggravation des crises et préserver les capacités humanitaires locales.

Malgré les progrès accomplis, la mise en œuvre de mesures en faveur de l'intégrité au sein du Mouvement s'est heurtée à de nombreux écueils, notamment un engagement parfois insuffisant des dirigeants, l'influence exercée par certains intérêts politiques et la nécessité de renforcer les mécanismes de soutien pour combler les lacunes. Les efforts ont également été compliqués par des obstacles structurels et contextuels, tels que les contraintes financières, des ressources humaines limitées, le taux de rotation élevé du personnel et des environnements sécuritaires complexes. À cela se sont ajoutés des enjeux culturels et logistiques, comme une culture du signalement peu développée, le manque de confiance et la difficulté de diffuser et de mettre en œuvre les politiques dans des réseaux étendus et diversifiés. En dépit de ces obstacles, les composantes du Mouvement ont progressé dans la révision de leurs politiques, la formation de leur personnel et des volontaires, et la promotion d'une culture de l'intégrité, la mise en œuvre systématique et l'allocation de ressources devant toutefois encore être améliorées. Elles se sont également attachées à renforcer l'apprentissage et l'analyse, en recensant les schémas récurrents dans les situations de risque et en faisant connaître et comprendre les tendances émergentes.

« Nous avons tiré les enseignements suivants :

- 1- Il ne suffit pas d'adopter des politiques : l'adoption de politiques est une étape importante, mais leur mise en œuvre effective nécessite des ressources, l'engagement des dirigeants, des formations régulières et un suivi continu.
- 2- L'exemplarité des dirigeants est essentielle : les progrès les plus significatifs ont été observés lorsque les dirigeants, à tous les niveaux, ont démontré concrètement leur engagement en faveur de l'intégrité, de la transparence et de la redevabilité.
- 3- Les mécanismes de plainte renforcent la confiance : les communautés, le personnel et les volontaires sont plus enclins à signaler les problèmes lorsqu'ils sont confiants quant au traitement confidentiel, impartial et approprié des plaintes.
- 4- L'intégrité doit être considérée comme une responsabilité institutionnelle collective : le renforcement de l'intégrité ne relève pas uniquement des fonctions de contrôle ou d'audit. Il doit faire partie intégrante de la gouvernance, des ressources humaines, des opérations, des finances et des programmes. » **Croix-Rouge camerounaise**

3) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre de la résolution intitulée « Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes » (CD/24/R5) continuera de faire l'objet d'un suivi, et la collecte de données sera renforcée dans le cadre des systèmes de suivi existants. Les nouveaux progrès accomplis seront présentés au Conseil des Délégués de 2028. Le dialogue avec les États et les autres parties prenantes externes se poursuivra en amont de la Conférence internationale de 2028, un engagement continu auprès de ces acteurs étant essentiel pour qu'ils respectent et soutiennent l'action humanitaire fondée sur des principes.

Le présent document constitue le rapport final sur la « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité » (CD/19/R2). Toutefois, les efforts visant à renforcer l'intégrité se poursuivront, et les progrès réalisés dans le cadre de la communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité seront présentés au Conseil des Délégués de 2028 dans le rapport intérimaire sur la résolution intitulée « Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes » (CD/24/R5).

4) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport montre que des efforts fructueux ont été déployés pour promouvoir le respect et le soutien de l'action humanitaire fondée sur des principes, tant au sein du Mouvement qu'auprès des États, ainsi que pour renforcer l'intégrité dans toutes les composantes du Mouvement. Il fait également état des défis qui subsistent et recense les bonnes pratiques susceptibles d'éclairer la voie à suivre, étant entendu que ces efforts devront être poursuivis et intensifiés.

Dans un environnement de plus en plus politisé, polarisé et marqué par des approches transactionnelles, et face à l'évolution du paysage humanitaire, l'action humanitaire fondée sur des principes, la confiance, l'accès, la sûreté et la sécurité doivent rester au cœur des interactions du Mouvement avec les États, les communautés touchées et les autres parties prenantes. Le Mouvement doit continuer de s'affirmer comme une référence dans le secteur, en s'appuyant sur ses solides cadres statutaires et réglementaires, sur sa longue expérience de l'application de ces principes dans des contextes très divers aux niveaux local et mondial, ainsi que sur sa capacité de faire face aux problèmes éthiques et opérationnels tout en s'adaptant aux nouveaux défis.

Sur le plan interne, le Mouvement doit veiller à ce que les Principes fondamentaux continuent de façonner la culture institutionnelle, la prise de décision et les pratiques opérationnelles. À cet effet, il doit continuer d'actualiser régulièrement ses outils et ses mécanismes, de mobiliser ses dirigeants, de tirer des enseignements de ses opérations et de favoriser le soutien entre pairs. La création d'un réseau mondial de praticiens des Principes fondamentaux serait essentielle pour mettre en commun les innovations et les méthodes d'apprentissage et pour élaborer conjointement des outils adaptés aux nouveaux défis.

Les Principes fondamentaux doivent continuer d'être compris et interprétés non seulement comme des orientations opérationnelles, mais aussi comme le fondement éthique et l'appel à l'action du Mouvement, au service de l'humanité. L'humanité et le volontariat sont le moteur du Mouvement : ces principes définissent son identité, sa culture et sa capacité d'attirer et de motiver des personnes autour d'un objectif humanitaire commun.

S'agissant de l'intégrité, des efforts importants ont été déployés pour prévenir et atténuer les risques, renforcer les politiques et les systèmes, et mieux détecter et gérer les problèmes. La communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité ainsi que d'autres initiatives consacrées à la diffusion des connaissances ont permis de renforcer le partage d'expériences, les compétences et l'apprentissage au sein du Mouvement. Préserver et renforcer l'intégrité est néanmoins un devoir qui s'inscrit dans la durée ; les dirigeants doivent en faire une priorité et améliorer les politiques et les pratiques en la matière. En dépit des contraintes financières auxquelles il est confronté, le Mouvement doit prioriser la mobilisation au sein de la communauté de pratique, l'engagement constant des dirigeants, les échanges techniques – y compris dans le cadre des événements qu'il organise – et, dans la mesure du possible, l'apprentissage entre pairs en présentiel.